

VEREENIGING
TER
BEOEFENING
VAN DE
KRIJGSWETENSCHAP.

Vertalingen en Overdrukken.

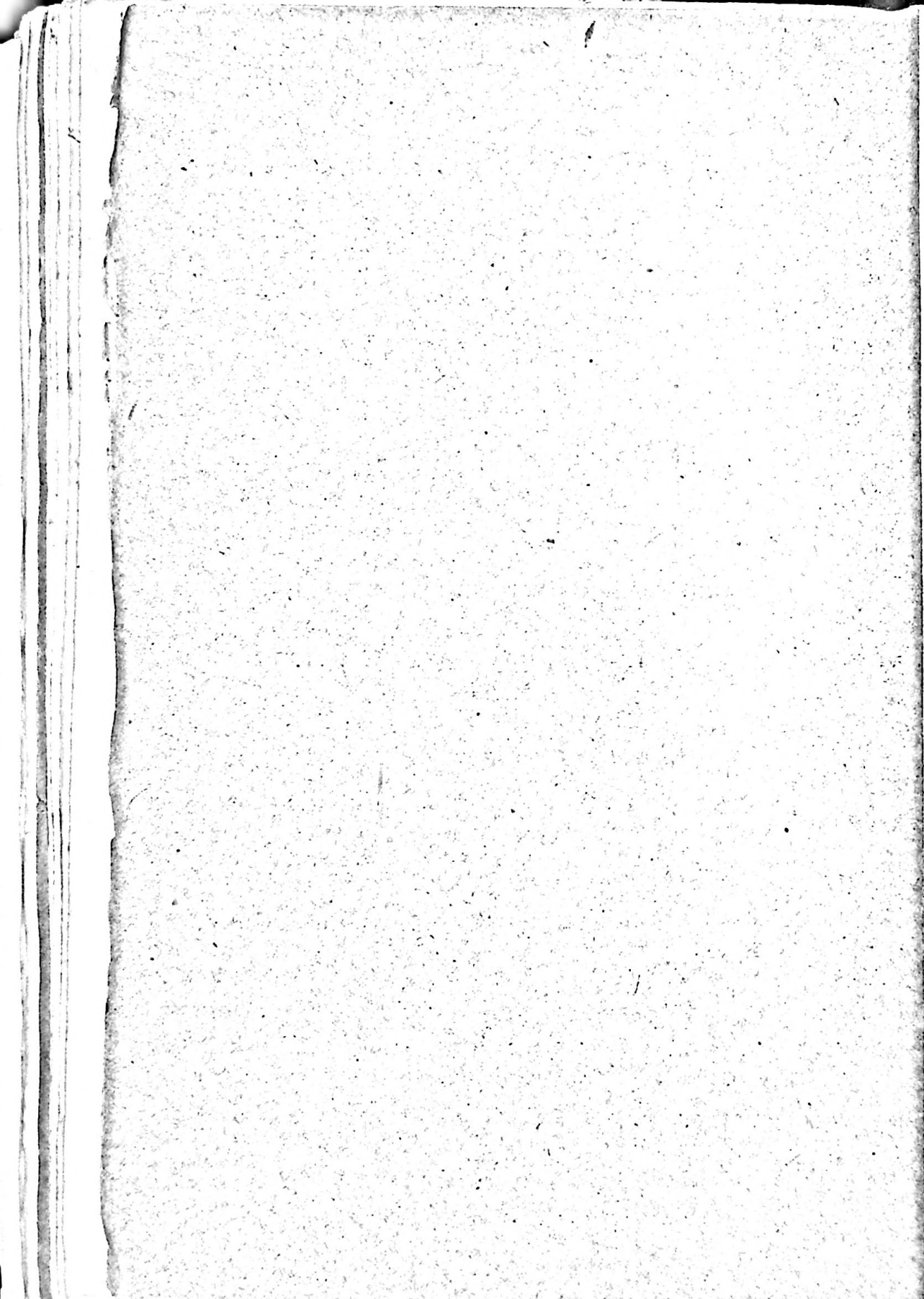
VII.

La mission sociale de l'Officier.

'S-GRAVENHAGE,
C. VAN DOORN & ZOON
HOF-BOEKHANDELAREN.
1893.



Auteursrecht voorbehouden.



La mission sociale de l'officier.

Extrait de la *Nouvelle Revue* des 1^{er} et 15 Juillet 1893.

Parmi toutes les obligations qu'impose à l'officier l'adoption du service universel, une des plus importantes est, sans contre-dit, celle qui a trait à sa mission sociale. C'est aussi une des plus actuelles. Elle est importante, parce que la question à laquelle elle se rattache devient plus aigüe ; elle est actuelle, parce que la solution de cette question, de jour en jour plus désirable, préoccupe à bon droit tous les esprits soucieux de l'avenir du pays et de la société.

L'officier a-t-il conscience de cette mission ? Est-il disposé à accepter et à pratiquer les devoirs nouveaux que lui crée sa situation nouvelle dans le service universel ? Si nous en croyons certains écrits et notamment celui que publia en mars 91 la *Revue des Deux Mondes* sous le titre : « Du Rôle social de l'officier (1) », bien peu seraient disposés à prendre sur leurs hommes cette influence à l'aide de laquelle il leur sera possible d'améliorer le soldat et d'en faire un citoyen respectueux de l'autorité, connaissant ses devoirs et désireux de les pratiquer. Plus tard encore, on pouvait lire dans cette même revue un article où M. Anatole Leroy-Beaulieu reproche à nos officiers de se confiner dans la partie technique du métier et de négliger l'éducation sociale du soldat :

Il y a, dit-il, dans notre Europe, convertie en camp retranché, deux hommes qui semblent spécialement appelés à une action sociale, à une mission sociale. Ces deux hommes, c'est le curé

(1) *Du Rôle social de l'officier dans le service universel* (*Revue des Deux Mondes*, mars 1891).

et l'officier. Nulle part peut-être, le prêtre et l'officier ne valent mieux que chez nous : et nulle part peut-être ils ne remplissent moins leur mission sociale. C'est que l'un ne sait point, et que l'autre n'ose point. L'un, tout entier à ses devoirs professionnels et à la technique du métier, ne croit pas avoir autre chose à faire qu'à dresser un fantassin ou à former un cavalier ; il s'imagine avoir rempli toute sa tâche quand il a présidé aux évolutions des recrues sur le champ de manœuvres, qu'il a veillé à l'alignement et à l'astiquement de ses hommes et fait partout, dans la caserne, respecter la discipline et la consigne. Il ne se préoccupe que de l'extérieur ; il ne songe pas que le soldat puisse apprendre autre chose, sous le drapeau tricolore, que le maniement du sabre ou du fusil à répétition. Il semble oublier que, sous la tunique ou le dolman, se cache un cœur d'homme, avec une âme humaine, sensible aux bonnes paroles et aux bons procédés, une âme humaine qui mérite un peu d'attention et qui aurait besoin qu'on lui donnât, une fois par hasard, quelque marque d'intérêt ; ou, si l'idée lui en vient, l'officier craint de se singulariser ; il voudrait s'occuper de ses hommes, en dehors des heures de service, qu'il ne saurait comment s'y prendre ; à peine s'il sait leur parler ; il trouve plus militaire de les traiter comme des machines à faire l'exercice ou comme il traite ses chevaux, ne soignant dans le soldat que le corps et la bête ; et les meilleurs se disent qu'après tout, ils n'ont point charge d'âme (1).

Nos officiers ne peuvent rester indifférents aux critiques dont ils sont l'objet. Ils les sentent d'autant plus vivement qu'elles partent d'organes plus autorisés et que le talent de leurs auteurs les font plus retentissantes, aussi nous sauront-ils gré de les apprécier ici.

Tout d'abord, que faut-il penser de ces critiques ?

Ne sont-elles point exagérées ?

N'y a-t-il pas, en dehors de l'armée, des causes efficaces du mal dont nous souffrons ?

L'éducation, l'instruction de l'élite de la jeunesse française, l'ensemble de nos institutions préparent-ils l'officier au rôle qui lui incombe dans l'armée nouvelle ?

L'esprit qui préside à l'exécution du service dans nos régiments favorise-t-il leur action sociale ?

(1) *La Papauté et la Démocratie*, par ANATOLE LEROY-BEAULIEU (*Revue des Deux Mondes*, 15 janvier et 1^{er} mars 1892.)

Enfin, nos législateurs se préoccupent-ils de rehausser la situation de l'officier et de la mettre en rapport avec les devoirs nouveaux et plus nombreux que lui impose le service réduit et universel ?

Telles sont les questions que nous allons étudier successivement.

I.

L'histoire est là pour nous montrer que, de tout temps, il y a eu entre les chefs et les soldats de notre armée cette confiance réciproque, cette sympathie mutuelle qui résultent de l'échange des services et qui, il faut le dire, sont naturelles au caractère français.

De tout temps, dans notre pays, l'officier a su partager les privations, les fatigues, les dangers du soldat ; de tout temps, il s'est occupé avec sollicitude de ses intérêts, de ses besoins ; de tout temps, il a fait appel à ses sentiments les plus généreux, à son moral, à son âme, et toujours le soldat l'a payé de retour par son affection et par son dévouement. Le duc de Fezensac, colonel du 4^e léger pendant le retraite de Russie, nous dit dans ses souvenirs :

Jamais un officier ou un soldat n'eut un morceau de pain sans venir le partager avec moi. Cette réciprocité de soins n'était point particulière à mon régiment. On la retrouvait dans l'armée entière, dans cette armée où l'autorité était si paternelle et où la subordination se fondait presque toujours sur l'attachement et la confiance.

Témoignage précieux, pris au hasard parmi tant d'autres.

La tradition nous est conservée par l'histoire et par ces mémoires intéressants où nos généraux les plus illustres, comme les plus modestes de nos officiers et de nos soldats, ont consigné les faits dont ils ont été les témoins et les actions auxquelles ils ont pris part. Nous la retrouvons également mises à la portée du sous-officier et du soldat, dans nos historiques de régiments, et dans tant d'autres brochures. Cette tradition, nos officiers la conservent-ils ? S'inspirent-ils, dans leur attitude, dans leur

manière d'être avec le soldat, de ces nobles exemples que leur ont laissés leurs devanciers ? Là est la question.

On peut affirmer hardiment qu'on a beaucoup fait, depuis vingt ans, pour conserver cette tradition ou pour la faire revivre là où elle avait été oubliée. La sollicitude de l'officier pour ses subordonnés se traduit par une série d'améliorations dans la vie matérielle et morale du soldat : Alimentation plus saine et plus variée, propreté, embellissement des casernes, soins hygiéniques de toute sorte, distractions que l'on offre aux soldats à l'intérieur du quartier, fêtes de régiment, bibliothèques de compagnie, jeux, etc., sont autant de preuves que chacun, dans l'armée, s'ingénie et travaille pour améliorer la situation du soldat.

Quant à son éducation morale, tous nos règlements invitent l'officier à s'y consacrer tout entier. Des hommes de progrès se sont mis à l'œuvre et ont secondé de leurs écrits l'action de l'autorité. Il y a plus de dix années, le commandant Poirot publiait ses « Devoirs moraux du soldat », admirable petit traité de morale, qui facilite aux officiers une tâche aussi délicate que nouvelle. Depuis cette époque, les nombreux écrits qui traitent de cette matière témoignent de l'importance que nos officiers y attachent. En même temps, toute une série de réformes importantes et heureuses concouraient à faciliter la propagation des bonnes doctrines en en rendant possible la mise en pratique. Nos règlements consacraient l'autonomie de la compagnie, de l'escadron et de la batterie : l'autorité du capitaine, en matière d'instruction, se trouvait assurée. Peu à peu, lentement, comme il arrive toujours, les idées d'éducation morale et d'action sociale se sont répandues dans l'armée ; l'officier commence à comprendre l'étendue de ses devoirs d'instructeur de la nation armée. Dès lors, un certain nombre d'entre eux sont entrés résolument dans la voie nouvelle et ont vu, dans cette action morale, le plus sacré et le plus apprécié de leurs devoirs.

Toutefois, il faut l'avouer, la période d'hésitations et de tâtonnements n'est point encore close. Rien ne prépare nos officiers à la pratique de ce devoir nouveau, à cette sorte d'apostolat. En quoi consiste au juste cette éducation dont on vante tant

les effets? Par quels moyens peut-on la donner? Voilà des questions bien faites pour embarrasser ceux auxquels on n'a pas donné dans les écoles une conception bien nette des devoirs de l'officier dans le service universel. Beaucoup ne voient encore dans la paix qu'un état de transition. Ils sont officiers pour la guerre; la paix, c'est le repos. A quoi bon toutes ces nouveautés? Au jour du danger, ils sauront bien entraîner leurs hommes et faire leur devoir. D'un autre côté, en dépit des règlements et des instructions ministérielles, le vieil esprit s'oppose encore à l'accomplissement des réformes nécessaires. Nous pourrions citer bien des régiments où l'autorité du capitaine n'est qu'un vain mot, où l'autonomie de la compagnie, de l'escadron ou de la batterie n'existe point en fait, où tous les actes du commandement font échec, à l'une comme à l'autre (1).

S'il est impossible de méconnaître l'existence de ce mouvement qui depuis dix ans modifie et transforme l'esprit du corps d'officiers, il est juste de reconnaître et de déplorer sa lenteur. Mais, cela ne veut pas dire qu'il faille accuser les cadres de notre armée de nonchalance et d'indifférence: nous ne croyons pas qu'il faille les condamner sans examen. Les détracteurs de notre corps d'officiers ont pu constater parmi les nouvelles générations l'amoindrissement du sens moral. Ce fait, évident pour tous, ils l'associent à celui non moins évident de l'action que devraient exercer les cadres de l'armée sur l'âme de la nation; puis s'imaginant remonter de l'effet à la cause, ils font porter au corps d'officiers la responsabilité d'un état de choses que tous les bons citoyens déplorent.

De leur passage dans l'armée, un bien grand nombre de jeunes gens rapportent dans leur famille un sens moral diminué, le dédain d'une vie simple et laborieuse et, dans l'ordre physique, des habitudes d'intempérance et un sang vicié qu'ils transmettent (2).

(1) On enlève au capitaine la formation de ses cadres: on lui retire ceux qu'il a formés; on bouleverse ses programmes d'instruction, en ordonnant, à tort et à travers, des manœuvres d'ensemble, des revues, etc.; on lui impose telle ou telle méthode. En un mot on étouffe en lui toute initiative personnelle.

(2) *Du Rôle social de l'officier dans le service universel.*

Ces faits sont indéniables, mais nous ne pensons point que l'officier en porte toute la responsabilité. Peut-être une enquête plus approfondie nous fera-t-elle découvrir d'autres causes au mal signalé; tout au moins, nous permettra-t-elle de plaider les circonstances atténuantes.

II.

L'éducation militaire peut exercer une action puissante et nous conviendrons volontiers que l'officier est placé dans des conditions d'indépendance qui le rendent éminemment propre à la donner. Toutefois, cette éducation ne peut être que le couronnement de l'œuvre à laquelle ont travaillé, pendant vingt années, les parents, le maître d'école et le ministre de la religion. Des résultats obtenus par ces premiers éducateurs, dépendront en très grande partie ceux auxquels on pourra prétendre pendant le court passage de l'homme au régiment.

Or, on est actuellement fixé sur les fruits de cette éducation et l'on sait avec quels principes les recrues arrivent au régiment. Presque tous savent lire, écrire et compter; mais bien peu ont au cœur ces notions de morale qui devraient leur servir de règle de conduite dans la vie civile comme dans la vie militaire. Si on a réalisé dans ces dernières années d'immenses progrès au point de vue de l'instruction des classes laborieuses, on n'a rien fait pour leur éducation. Sous ce rapport, dont l'importance n'échappera à personne, tout est à faire, souvent même, tout est à refaire. Un grand nombre d'hommes arrivent au régiment avec des habitudes d'inconduite et d'intempérance, des idées de liberté poussées jusqu'à la licence, une méfiance à l'égard du chef qui sont un obstacle souvent insurmontable et s'opposent à toute action moralisatrice. Ils ont déjà subi l'influence du marchand de vin, le nouveau conseiller du peuple, le directeur de l'ouvrier, comme le dit M. Anatole Leroy-Beaulieu. Le mastroquet soufflant les syndicats, montant les têtes, excitant l'ouvrier à lutter contre le patron a déjà fait son œuvre,

C'est dans ces conditions difficiles que l'officier doit entreprendre l'éducation militaire du jeune soldat. Parmi tous ces hommes dont il a la direction, les uns ne sont point préparés, les autres sont rebelles. Avant tout, il faut lutter contre leur passé. Le paysan, simple et bon par nature, quand ce n'est pas par ignorance ou par nécessité, mais faible de caractère, sans principes bien arrêtés et prêt à se livrer au premier venu, n'est pas encore armé pour la lutte ; il se trouve, dès son arrivée, avant même qu'il ne soit possible de le prémunir, en contact avec l'ouvrier de la ville qui apporte trop souvent au régiment des habitudes mauvaises et un esprit d'indiscipline pernicieux. L'attrait de la nouveauté, la fausse honte, les facilités que nos villes de garnison offrent au libertinage aidant, il se laisse facilement entraîner et subit, dès le début, une influence malsaine. Il devient bien vite le camarade de l'ouvrier, à l'esprit plus ouvert, entreprenant, connaissant la ville et le plaisir, heureux de le faire connaître et apprécier à celui qui lui accorde si facilement sa confiance et dont il a souvent l'occasion d'exploiter la bonne foi et la bourse.

Tels sont les obstacles qui paralysent, tout d'abord, l'action de l'officier. Avant même qu'il ait pu commencer son œuvre, ils la rendent pour ainsi dire irréalisable. En vain pourra-t-on objecter qu'il y a des exceptions nombreuses. Les exceptions confirment la règle. Ceux qui arrivent bons au régiment en sortent meilleurs ; c'est un fait d'expérience qui confirme nos conclusions. Nous ne doutons pas non plus des qualités brillantes de notre jeunesse ; mais nous pensons que l'éducation première les laisse trop souvent engourdies et que, par conséquent, elle fait faillite aux espérances légitimes qu'on avait mises en elle. C'est un mal auquel il faut remédier, car la force d'une démocratie réside dans la valeur de chacun des citoyens qui la composent, bien plus que dans le pouvoir central. Négliger de développer en eux le sentiment de la dignité morale ; laisser libre cours à tous les appétits ; enlever tout contrepois aux passions mauvaises en battant en brèche les grandes idées de dévouement, de désintéressement, de charité, de travail, d'éco-

nomie, de famille, c'est compromettre le sort de la société elle-même.

L'officier doit donc travailler sur un terrain non seulement mal préparé, mais encore rebelle à toute culture. Aura-t-il du moins le temps de le défricher, de le remuer, d'y semer le bon grain; aura-t-il la satisfaction de voir mûrir le fruit de ses travaux et la joie de constater le résultat de ses efforts? Cette satisfaction, qui serait pour lui un encouragement, lui est presque toujours refusée. Mais, ce qui est plus grave encore, il sait, avant de commencer, qu'il n'aura point le temps matériellement nécessaire pour achever son œuvre. En effet, un bon nombre d'hommes quittent le régiment, sachant seulement ce qu'ils ont appris pendant la période d'instruction des recrues (1). C'est dans ces limites très restreintes qu'ils sont soumis à l'influence de l'officier. Parmi ceux qui lui restent plus longtemps dans la main, les uns ne font qu'une année de service, d'autres sont libérés par anticipation, passent à d'autres corps ou services, voire même à d'autres fractions du corps. On ne craint pas, sous prétexte d'égaliser les effectifs, d'enlever au capitaine des hommes qui commencent à subir son influence. On ne respecte pas même l'intégrité de ses cadres; les officiers sont ballottés d'un emploi à un autre, sans avoir souvent le temps de faire la connaissance de ceux qui réclament leurs soins; les sous-officiers sont l'objet de mutations encore plus fréquentes et moins justifiées. Outre cela, nous sommes rongés par la plaie des employés et, parmi les hommes que la loi retient trois années sous les drapeaux, un très grand nombre échappent au bout d'une année à la direction des capitaines. Il y en a peu qui reparaîtront à l'instruction la deuxième année, par conséquent peu dont l'éducation pourra être complétée. Les exigences des services d'un régiment, d'une place de garnison sont nombreuses et beaucoup d'hommes seront employés pour les assurer. Ce sont

(1) D'après les ordres du ministre, aucun homme ne doit être distrait de l'instruction pendant la première période qui s'étend, depuis l'arrivée du contingent, jusqu'au 1er mars. C'est la période de l'instruction des recrues. Cette période écoulée, beaucoup d'hommes ne reparaissent plus dans les compagnies, escadrons ou batteries, qu'à de rares intervalles.

les embusqués, les meilleurs assurément au point de vue de l'intelligence, mais, souvent aussi, les plus mauvais au point de vue de la conduite et de la discipline; incomplètement instruits, ils continuent à exercer sur leurs camarades, qu'ils voient aux heures de repas et les jours de repos, une influence qui contrarie celle du chef.

Ainsi donc, dans le cas le plus général, l'officier dispose à peine de dix mois pour commencer, poursuivre et achever l'œuvre difficile de moralisation qui, dans le service universel, constitue l'un de ses devoirs les plus sacrés. Encore faut-il retrancher de ces dix mois tout le temps qui est consacré à la partie purement militaire. Or, cette œuvre est toute de patience et de temps. Pour la réussir, il faut se faire connaître, inspirer confiance, montrer ce qu'on est et ce qu'on désire, étudier son monde. Tout cela ne se fait pas en un jour et cependant ce ne sont que les préliminaires. Quant à l'éducation elle-même, elle se donne lentement, à petite dose. C'est un travail de patience pour lequel l'intensité ne saurait en aucune façon suppléer le temps. On pourrait comparer son action à celle de la goutte d'eau qui, tombant à intervalles réguliers, finit, après des années, par user le roc le plus dur.

Dans ces conditions, est-il juste de s'étonner des faibles résultats que nos officiers obtiennent dans l'accomplissement d'une œuvre aussi complexe? Ces hommes que la patrie leur confie pour en faire des soldats, ils ont eu des parents, des maîtres qui auraient pu les préparer à la pratique de leurs devoirs de citoyen. Maîtres et parents ont échoué misérablement. Pendant plus de dix années, avant leur entrée au service, ils ont été susceptibles de subir de bonnes influences; il aurait été facile, avant qu'ils ne connaissent le mal, de les engager résolument dans la bonne voie. De bons conseils, de bons exemples, une direction, ils n'en ont point eu; ou, du moins, les conseils ont été timides, les exemples rares, la direction mal assurée; au total, le résultat est plus que médiocre et l'on voudrait que cette œuvre, à laquelle les éducateurs de la jeunesse ont travaillé vingt ans, sans succès, nos officiers la réforment en moins de

dix mois ! Ces critiques tombent d'elles-mêmes, ou plutôt, elles se trompent d'adresse, elles devraient aller au personnel enseignant, aux professeurs des lycées et des collèges et, surtout, aux instituteurs. C'est à eux d'abord et surtout qu'il faut parler d'action sociale.

Le mal est évident et ceux-là mêmes, qui jugent sévèrement nos officiers, sont obligés d'en chercher ailleurs la cause principale.

Plaçant toutes leurs espérances dans ce monde sublunaire, nous dit M. Anatole Leroy-Beaulieu, les meneurs des classes laborieuses prétendent ramener sur cette terre et sur cette brève vie mortelle toutes les espérances et les ambitions des foules. Ils se font un devoir de borner à l'horizon terrestre les destinées et les songes de l'humanité.

Et il ajoute :

Fort et bien assise au point de vue matériel, notre société française est faible au point de vue moral. Elle manque de base morale. Elle manque de lien spirituel. A quoi ressemble-t-elle, notre France moderne, si fière de sa cohésion ? Elle ressemble à une maison de pierres sèches posées les unes sur les autres, sans ciment ; le ciment, c'était la religion ; il est tombé et nous ne savons par quel mortier le remplacer (1).

Le prêtre lui-même, que M. Anatole Leroy-Beaulieu associe à l'officier dans ses critiques, rencontre, d'après ce même auteur, des difficultés insurmontables à l'exercice de son ministère. Cependant, à ce point de vue particulier, le prêtre n'est pas tenu aux mêmes ménagements et la propagation des idées morales constitue l'essence même de sa mission :

Banni de l'école, exclu du bureau de bienfaisance, suspect à l'administration, regardé avec une défiance malveillante et une rancune jalouse par le maire et l'instituteur, tenu à distance, comme un voisin compromettant, par tous les petits fonctionnaires, employés de la commune ou de l'État, espionné par le garde champêtre et sans cesse guetté par le débitant, exposé aux dénonciations anonymes de la feuille locale, il se cloître peu à peu dans son église et son presbytère (2).

(1) *La Papauté et la Démocratie.*

(2) *Idem.*

Si telle est la situation du prêtre, a-t-on réfléchi à celle de l'officier s'il voulait donner à son action moralisatrice la base qu'il faut reconnaître comme étant la seule sérieuse ?

D'ailleurs, là n'est point son rôle. En agissant ainsi, l'officier empiéterait sur les attributions du ministre de la religion. Il n'est préparé ni par état, ni par vocation, à une action de cette nature. Son œuvre, comme nous l'avons dit plus haut, est toute d'utilisation et de perfectionnement ; elle se borne à adapter à la vie militaire les idées de respect de l'autorité, de respect de soi-même et du prochain, les sentiments de dévouement et de désintéressement constitutifs de toute vraie morale et de toute religion, dont le germe aurait dû être déposé dans la tête et dans le cœur de tous les citoyens, puis cultivé et développé par l'action combinée de ceux qui ont la charge de former la jeunesse. Or, il est clair que cette doctrine, toute d'abnégation et de désintéressement n'a rien de commun avec ce matérialisme, cette philosophie de la jouissance immédiate et sans frein que M. Anatole Leroy-Beaulieu nous signale comme devenant la seule religion des classes laborieuses. Le reconnaître, c'est admettre, par le fait même, que l'éducation militaire est vouée d'avance à la stérilité ; par conséquent, c'est absoudre nos officiers qui se consumeraient en vains efforts à la poursuite d'un but qu'ils n'ont ni le temps, ni les moyens d'atteindre.

III.

Il est donc acquis que les causes principales de la démoralisation résident en dehors du régiment et qu'il faut tout d'abord chercher le remède au mal dans une réforme de l'éducation première de la jeunesse. Que cette éducation fasse des hommes, le régiment en fera des soldats. Toutefois, en dépit des difficultés à surmonter, en dépit des faibles résultats auxquels il peut prétendre, l'officier ne négligerait point son devoir social, s'il ne subissait d'autres influences, bien plus puissantes et bien plus tyranniques, dans lesquelles nous trouverons d'autres causes de la lenteur avec laquelle la doctrine nouvelle pénètre dans tous

les rangs de l'armée. Bien que tous soient convaincus de la nécessité de l'éducation morale, chacun l'entend à sa façon ; on ne sait comment la donner ; on ne se rend pas compte des résultats auxquels on peut prétendre : on ne lui accorde pas la part prépondérante qui devrait lui revenir. D'un autre côté, les efforts de ceux qui s'y adonnent ne sont ni encouragés, ni coordonnés. Tout le travail d'instruction dans nos régiments est dirigé en vue des inspections et des revues. Or, on ne peut contrôler les sentiments inspirés au soldat : d'où le peu de faveur accordée à l'éducation morale qui ne rapporte ni compliments, ni avancement. En un mot, il s'agit là d'un état d'esprit qui s'oppose à la réalisation de tout progrès sérieux. » L'action morale ne s'exerce pas par des discours, elle résulte simplement mais fatalement d'un état d'esprit (1). » C'est donc un état d'esprit qu'il faut substituer à un autre.

D'ailleurs, tout ce concours de circonstances fâcheuses qui s'oppose à la mise en pratique suivie des idées de moralisation et d'action sociale, l'étude de la question militaire nous le révèle avec la même évidence. Aussi, après avoir rapproché deux ouvrages conçus dans un même esprit, mais dont les auteurs se sont placés à des points de vue différents, celui de l'action sociale et celui de la question militaire, pouvait-on conclure :

An point de vue militaire, comme au point de vue social, il faut un officier nouveau ; nouveau par l'esprit, car il ne s'agit pas seulement de se sacrifier sur le champ de bataille, mais bien de savoir s'astreindre à consacrer toutes les minutes de sa vie à la formation du soldat pour la guerre, aussi bien qu'à celle du citoyen pour la société (2).

En effet, attaquer un état d'esprit, c'est attaquer par le fait même tout le concours de circonstances qui lui ont donné naissance, par conséquent, c'est démontrer, par les résultats et avec l'évidence des faits, la défectuosité des procédés à l'aide desquels on recrute, on forme et on dirige notre corps d'officiers,

(1) *Du Rôle social de l'officier dans le service universel.*

(2) *L'Instruction raisonnée dans l'infanterie et le rôle social de l'officier* (*Journal des Sciences militaires*, mai 1892).

c'est condamner les institutions qui le régissent. Cet état d'esprit imprègne l'armée tout entière; il s'oppose à tout progrès: il nous laisse, en dépit de notre organisation et des perfectionnements de notre armement, dans un état d'infériorité marqué vis-à-vis des puissances militaires nos voisines.

A vrai dire, la question n'est point nouvelle et depuis longtemps les défauts de nos institutions ont été mis à jour et signalés au public. En 1886, paraissait dans le *Journal des sciences militaires* toute une série d'articles où l'organisation du recrutement et de la formation des cadres était étudiée dans ses moindres détails (1). En 1888, la *Nouvelle Revue*, sous le titre: »La question des cadres", nous donne une autre solution de ce problème délicat (2).

Nous trouverons dans ces deux études, également remarquables, des aperçus différents, des procédés d'étude, des projets d'organisation dissemblables, mais toujours la même et inévitable conclusion: A l'armée nouvelle, il faut un officier nouveau.

A cette époque, on s'est ému en haut lieu de ces critiques. Une commission, présidée par un officier général, fut instituée dans le but d'étudier toutes les questions relatives au recrutement et à la formation des cadres; mais tandis que la loi de 1889, la loi de trois ans, comme on l'appelle, obtenait l'assentiment de l'opinion et recevait la sanction de nos assemblées législatives, on n'osait pas même porter la main à l'édifice vermoulu des institutions qui régissent les cadres; aussi, notre jeune armée attend-elle encore une législation qui encadrera solidement les millions d'hommes que lui donne la loi nouvelle.

Avec l'accroissement des masses et leur passage rapide sous les drapeaux, le corps d'officiers, qui constitue l'élément essentiellement stable, devient de plus en plus l'ossature d'un ensemble disproportionné; il lui faut le nombre pour encadrer les peuples en armes; le dévouement, un sens élevé du devoir, une haute éducation morale pour remplir la tâche ingrate imposée

(1) *L'Officier et les cadres supérieurs*, par G. L. M. (*Journal des Sciences militaires*, 1886.)

(2) *La Question des cadres*, par G. G. (*Nouvelle Revue*, 15 juin, et 1er juillet 1888).

par le renouvellement incessant du contingent; il lui faut l'instruction pour pratiquer la guerre moderne qui fait appel à toutes les sciences et surtout pour pouvoir tenir la tête dans les armées de l'avenir qui feront appel à toutes les classes, voire aux plus éclairées (1).

A cette énumération déjà longue, nous ajouterons encore, avant tout et par-dessus tout: il faut à l'officier d'aujourd'hui du caractère et un tempérament robuste, c'est-à-dire tout à la fois une intelligence clairvoyante, un jugement droit, sûr, et une volonté énergique, joints à un corps d'acier.

Cette notion de l'officier n'est point nouvelle. Il suffit de lire Marmont (2) pour connaître les qualités qui font les bons chefs. La tradition s'en est perpétuée; témoin les exigences toujours croissantes de l'opinion pour les cadres de notre armée. Tous, depuis le service universel, nous sommes en situation d'apprécier l'officier, aussi recherchons-nous en lui la réalisation de l'idéal du bon chef, puis, sans nous demander ce que fait la société en retour de ce qu'elle exige des cadres, nous nous livrons à la critique. Il faudrait cependant convenir qu'il est difficile de trouver tant de qualités réunies en un même homme, que le choix de cet homme doit être fait avec un soin particulier et entouré de garanties spéciales et, surtout, qu'il faut de longue main développer en lui toutes les facultés qui en feront un homme de commandement, puis, lui donner l'occasion de les mettre en œuvre, de les exercer. Il faudrait, avant de critiquer, voir si l'état de notre société, si nos lois réunissent ces qualités, diverses de recrutement et de formation. La question est importante et vaut la peine qu'on s'y arrête.

L'éducation première de notre jeunesse, celle qui se fait dans la famille, est molle et prépare mal l'enfant aux rudes épreuves de la vie militaire et surtout à celle de la vie d'officier. Nous ne croyons pas dépasser la réalité des choses en affirmant que les raisons qui poussent les parents à limiter le nombre de leur progéniture, les invitent à écarter de la route des enfants qu'ils

(1) *La Question des cadres.*

(2) *De l'esprit des institutions militaires.*

ont encore le courage d'élever, tout ce concours de circonstances qui forme le caractère, développe les qualités nobles de l'âme, endure le corps et fait des hommes en les préparant à une vie rude et utile. Les classes de la société où se recrute notre corps d'officiers se sont laissé envahir par ce matérialisme que M. Anatole Leroy-Beaulieu nous signale comme devenant la seule règle de l'ouvrier, et si, dans leur ensemble, elles n'en admettent point encore les théories, elles en appliquent les principes. Ce matérialisme se voile sous la forme d'une affection mal comprise, il prend les apparences de la tendresse maternelle, il est favorisé par l'indifférence imprévoyante du père ; au total, il aboutit trop souvent à faire de l'enfant un être délicat au physique, égoïste et personnel au moral, ignorant de tous les sentiments d'abnégation, incapable de comprendre l'esprit de sacrifice. Presque toujours, si le mal n'est pas aussi grand, l'éducation laisse l'enfant désarmé, sans idées personnelles, sans principes fermes et arrêtés en face des premières difficultés de l'existence. Amolli par une vie efféminée, par des habitudes de luxe, de bien-être et de coquetterie, il ne comprend ni la lutte ni la souffrance, il n'est pas fait pour les rudes labeurs d'une vie utile : jouir toujours davantage semble le but de tous ses efforts. Nos pères, lorsqu'on obéissait à des généraux de vingt-cinq ans, étaient autrement formés. Ils avaient grandi à une époque troublée et difficile, leur enfance n'avait connu ni l'oisiveté, ni le luxe, ni la mode ; le travail, quelquefois les fatigues et les dangers de la guerre en étaient les durs compagnons, aussi, à vingt ans, étaient-ils des hommes. Il est bon de jeter de temps en temps un coup d'œil sur les événements du passé et de rechercher la cause des succès surprenants de nos armées et de notre politique au commencement du siècle, nous y trouvons toujours de précieux enseignements. Ceux que nous donnent nos aïeux, au point de vue particulier qui nous occupe, sont utiles à méditer.

Il faut qu'on s'en persuade bien, c'est à l'aide d'une éducation rude et énergique qu'on forme des caractères et des hommes ; la mollesse tend à tarir les forces vives de l'homme ; érigée en principe d'éducation, se généralisant dans la pratique, elle

tarirait celles de la nation. Est-il besoin de conclure que là est le principal obstacle à la formation morale de l'officier. Cet esprit de dévouement, ce sens élevé du devoir, toutes ces bases d'une haute éducation morale, il faudrait qu'elles soient établies dès les débuts de la vie dans le cœur de l'enfant. C'est là le rôle de l'éducation première; bien rarement aujourd'hui elle réalise les espérances qu'on est en droit de fonder sur elle.

Après la famille, l'école et le collège : l'enfant devient élève, il est soumis à l'influence du maître, du professeur. Nous ne discuterons pas la question de savoir dans quelles limites il conviendrait d'allier ces deux actions, celle de la famille et celle du maître. La part prépondérante de l'éducation revient naturellement à la famille; au maître est réservée la formation intellectuelle; l'éducation physique est l'œuvre de l'un et de l'autre. Au total, ces deux influences doivent se combiner, se soutenir mutuellement et se compléter pour former un tout harmonieux : l'homme de caractère ayant une valeur personnelle sérieuse.

Nous avons examiné l'œuvre de la famille, voyons maintenant celle du professeur. Les résultats qu'il obtient ne répondent nullement à ce qu'on est en droit d'attendre. Nous ne voulons pas ici soupçonner le zèle et l'esprit de dévouement du personnel enseignant de nos lycées et de nos établissements libres, nous le croyons parfaitement à la hauteur de sa mission; mais nous osons affirmer, qu'à l'exemple de notre corps d'officiers, il subit un état de choses qu'il est impuissant à modifier. Il est enfermé dans le cercle étroit d'institutions défectueuses et dans l'impossibilité de remplir convenablement sa tâche (1).

Notre système d'examen et de programmes enlève au maître toute initiative dans le choix des moyens d'éducation et d'instruction; il lui impose l'enseignement de matières trop nombreuses et le met dans l'impossibilité de se conformer à ces grands principes qui devraient servir de règle à tout professeur : Les moyens d'enseignement doivent être appropriés au

(1) Lire à ce sujet : *La reconstitution de la France en 1800. L'École* par M. H. Taine, de l'Académie Française (*Revue des Deux Mondes*, 15 mai et juin 1892).

caractère particulier de chaque élève et tendre à développer ses qualités personnelles. Les facultés de l'élève n'ont pas toutes la même importance, les soins qu'on leur donne doivent être proportionnés à cette importance. En première ligne vient l'intelligence et le jugement, après seulement la mémoire. L'étendue démesurée des programmes oblige nos professeurs à employer prématurément la méthode d'exposition ininterrompue dans laquelle on ne tient aucun compte de l'auditoire. A peine ont-ils le loisir de s'occuper de quelques favoris, élèves plus brillants, destinés à faire dans les concours et dans les examens la réputation de l'établissement.

Après ceux-là traîne toute une queue malheureuse qui ne peut suivre l'enseignement trop rapide du professeur. Ce sont les déshérités, esprits lents, moins brillants, il est vrai, mais souvent plus solides et d'une valeur plus grande. Il faudrait les interroger pour s'assurer du fruit de la leçon, il faudrait donner le pourquoi, développer l'idée, approfondir le sujet ; il faudrait enseigner pour tous ; mais le temps fait défaut, le programme est là inexorable, il faut l'épuiser. L'examinateur ne s'étendra pas en profondeur, mais en surface ; d'un autre côté, il faut des succès, c'est une condition d'existence pour l'établissement, c'est l'avenir du maître. Dès lors le professeur va vite, il fait son cours, suive qui peut. D'ailleurs, le programme a tout si bien réglé ! Il est impossible de s'écarter des limites étroites qu'il a tracées : il assurera sans doute les résultats. Voilà comment les éléments sont enseignés comme des cours de Facultés, d'une manière qui n'est pas à la portée d'intelligences novices. Combien d'esprits sérieux résistent-ils à ce système barbare ? On ne saurait le dire. En tout cas, il est permis d'affirmer qu'il nous donne peut-être quelques érudits, mais très peu d'hommes ayant une valeur personnelle réelle.

Cet enseignement encyclopédique et à la vapeur ne développe d'autres facultés que la mémoire. C'est elle qui est reine et maîtresse aux examens. Toute faculté se développe par l'effort constant et soutenu ; or, dans notre enseignement, il n'y a d'effort que pour la mémoire, il faut retenir, retenir toujours

davantage. L'intelligence, le jugement se forment par le travail personnel, par le raisonnement, par la réflexion, c'est une œuvre lente, de temps et de patience. Le maître commence par raisonner, par réfléchir avec l'élève pour l'initier ; ensuite, il fait naître les occasions de raisonnement et de réflexions, il provoque l'effort personnel, le guide et le dirige dans l'étude approfondie de la question proposée. Son action tend à diminuer au fur et à mesure que l'habileté de l'élève augmente, car, il ne s'agit pas pour lui de faire une intelligence et un jugement à l'image de son intelligence et de son jugement, mais bien de favoriser le développement des qualités propres à chacun des élèves, de faire de chacun d'eux des personnalités ayant leur valeur particulière. Pour employer une telle méthode, il faut approfondir son sujet, il faut en étudier toutes les faces, par conséquent s'y arrêter longtemps ; autant dire de suite : il faut apprendre peu mais bien, *non multa sed multum*. Est-il possible d'agir ainsi avec l'étendue de nos programmes ? Nous laissons au lecteur le soin de conclure. Constatons simplement que cette éducation intellectuelle fait de nos enfants des dictionnaires vivants, c'est-à-dire des hommes à l'instruction superficielle, sachant beaucoup, mais n'ayant rien approfondi : des hommes sans valeur personnelle.

Que dire maintenant de l'éducation physique ? Au milieu de ce surmenage effrayant dans lequel s'ankylosent l'intelligence et le jugement, où sombrent les qualités les plus brillantes de notre race, quelle est la part réservée à l'éducation physique ? En dépit de tout ce qui a été dit sur ce sujet, elle se borne encore à quelques rares leçons de gymnastique et à une promenade de trois heures par semaine. Nous savons qu'à Paris surtout, on a fait de louables efforts ; mais, tant qu'on n'aura pas remanié nos programmes d'enseignement, le temps manquera, pour développer la vigueur physique de nos enfants.

L'éducation morale, intellectuelle et physique de notre jeunesse, qu'elle soit l'œuvre de la famille, ou qu'elle se donne dans nos lycées, ne prépare nullement à la vie militaire, à cette vie de dévouement et d'abnégation dont les exigences devien-

ment chaque jour plus nombreuses. Après la grande épreuve de 1870, hypnotisés par la légende du maître d'école allemand, nous avons étendu nos programmes d'instruction à tel point que la vie d'un homme suffirait à peine pour en approfondir toutes les parties. »Quelle aberration ! on a bien prétendu que nous avions été battus en 1870 faute de connaître la géographie. La moindre carte eût mieux fait notre affaire !! (1).»

Les Allemands nous ont battus parce que tout l'enseignement tend à développer en eux les qualités de jugement, d'intelligence et d'énergie physique qui font les hommes de caractère capables d'imposer à d'autres leur volonté. L'éducation leur donne l'esprit philosophique. C'est cet esprit qu'il importe de restaurer chez nous si nous ne voulons pas voir notre démocratie sombrer dans la médiocrité.

La propagation des idées de matérialisme déprime les caractères ; notre organisation universitaire, en soumettant notre jeunesse à une excessive discipline intellectuelle, atrophie les qualités les plus brillantes de notre race : dans ces conditions, est-il étonnant de ne plus trouver, chez nos jeunes candidats aux écoles militaires, ces qualités de commandement qui en feront plus tard les éducateurs zélés, intelligents et respectés de la nation armée ?

Comme le dit le critique militaire de la *Nouvelle Revue* (2), les défauts des institutions qui régissent le choix et l'éducation de nos officiers sont contenus en germe dans notre organisation universitaire. Toutes les observations qui s'adressent aux unes se rattachent étroitement aux réformes que réclame l'autre. Nous ne voulons pas entreprendre ici l'étude critique de ces institutions, car il faudrait répéter ce qui vient déjà d'être dit. D'un autre côté, nous ne saurions mieux faire que de reproduire en son entier l'auteur précédemment cité avec lequel nous sommes en pleine communion d'idées ; nous préférons y renvoyer le lecteur. Il nous suffira, pour les besoins de notre cause, de

(1) *L'Éducation de l'enfance française*, par H. de Fletres.

(2) *La Question des cadres*.

montrer brièvement les conséquences dernières, au point de vue militaire, des vices que nous avons signalés.

De toutes les facultés que développent l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, la mémoire est la première. Dès lors, c'est sur la mémoire que portera le choix des examinateurs qui distingueront parmi un nombre trop considérable de candidats ceux qui pourront prétendre à l'épaulette. Il s'agit de trouver des hommes à la volonté énergique, à l'intelligence clairvoyante, au jugement sain et prompt, des hommes capables d'avoir des idées, des volontés, et de les imposer aux autres, et l'on choisit ceux qui ont su menbler leur esprit d'un plus grand nombre de formules, d'une quantité plus considérable de faits. Déplorable inconséquence, fruit d'un système défectueux ! C'est ainsi que l'armée s'encombre de natures molles et sans énergie qui auraient peut-être rendu des services dans d'autres carrières, mais qui ne sont nullement faites pour le commandement. Par contre, elle est souvent privée d'éléments supérieurs.

Dans l'enseignement des écoles, nous trouvons les mêmes errements ; ce sont les réitations mot à mot, les questionnaires, les colles, les examens de passage et de sortie.

Tout cet ensemble de pratiques qui aboutissent à exalter la mémoire en déprimant chez l'individu le bon sens et le sens personnel. (1)

Aussi pouvons-nous conclure, toujours avec le même auteur :

Quel régime pour l'intelligence, pour le jugement, disons plus, pour le caractère (2).

Ainsi donc, l'enseignement de nos écoles militaires tend à orner la mémoire du candidat officier de connaissances tellement nombreuses et tellement variées qu'il a sur chacune d'entre elles une vue d'ensemble, mais qu'il ne peut en approfondir aucune.

(1) *La Question des cadres*, par G. G. (*Nouvelle Revue*, 15 juin, 1er et 15 juillet 1888).

(2) *Ibid.*

Ici encore le professeur est lié à un programme inexorable et brutal qu'il faut épuiser coûte que coûte. Ce programme laisse peu de place à la partie pratique qui préparera l'élève-officier à entrer, dès le début, en plein dans son métier de conducteur d'hommes.

«A ceux qui viennent des écoles, nous dit l'auteur du *Rôle social*, on a parlé stratégie, balistique, géographie ; on a cherché à développer leur intelligence militaire (1), mais bien peu leur cœur militaire. On leur a enseigné à instruire leurs hommes, leur a-t-on fait comprendre qu'il fallait d'abord les aimer et conquérir leur affection ?»

Soumis dès sa plus tendre jeunesse à ce régime barbare qui déprime ses qualités les plus nobles, fatigué par un travail incessant et sans intérêt, surmené, l'esprit fourbu, souvent le corps vieilli et usé d'avance faute d'une activité suffisante, l'élève-officier voit arriver, avec une impatience impossible à décrire la sortie de l'école comme le terme de tous ses maux. Élevé mollement, habitué à une vie facile, exempt de toutes les contrariétés physiques et morales, il considère le jour de sa liberté comme le commencement de la jouissance. Dès lors, faut-il s'étonner qu'il craigne la souffrance, que le travail lui pèse, qu'il remplisse avec une certaine nonchalance les obligations nombreuses d'un métier qui est toujours plus difficile ? Non, si l'on peut s'étonner d'une chose, c'est de trouver encore autant de dignité, d'intelligence, de puissance de travail réunies dans un corps qui a été choisi et formé comme l'on sait. Voilà démontrée d'une façon surprenante, indiscutable et bien digne de nous inspirer une inébranlable confiance dans les destinées de notre race, l'indépendance et la générosité d'un caractère qui a su résister à de semblables procédés.

IV

Spectateur impuissant, l'officier est donc le témoin attristé d'un état de choses qu'il n'a ni la force, ni les moyens de modi-

(1) Nous avons vu ce qu'il fallait penser de la manière dont on développe dans les écoles l'intelligence militaire de nos futurs officiers.

fier. Il lui faudrait un tempérament de fer, une connaissance approfondie du cœur humain; une intelligence et un jugement peu communs, pour lutter contre ce mouvement qui entraîne notre société vers la ruine par la démoralisation et la médiocrité: l'éducation le laisse épuisé, sans valeur personnelle, l'esprit brillant peut-être, mais sans caractère propre, ignorant même des difficultés de sa mission sociale; il aurait fallu, pour le préparer à la remplir, qu'elle en fasse un géant, elle l'a laissé enfant! Toutefois, cette simple constatation ne suffirait point pour excuser un manque d'intelligence et de dévouement dans la pratique du métier, car quiconque s'engage dans une carrière, profite des avantages et jouit de la considération qui s'y attache, accepte par le fait même les devoirs qu'elle impose. Il appartient donc à chaque officier de se former et de s'instruire lui-même, lorsque, sorti des écoles, il est libre de toute entrave.

Malheureusement, les tristes effets d'une organisation défectueuse se font sentir bien au delà des limites de l'école. Cette organisation est le fruit et la conséquence nécessaire du principe de la centralisation à outrance qui pénètre tout notre organisme social et qui a créé, dans l'armée comme dans le pays tout entier, un état d'esprit opposé à toute idée d'initiative, de travail et de formation personnelle. Tout l'ensemble de notre discipline scolaire a été imaginé, semblerait-il, dans le but unique de la centralisation des intelligences; on a voulu les égaliser, les niveler, et pour cela on les a placées toutes dans le même moule étroit. Dès lors, faut-il s'étonner que le corps d'officiers, formé à une semblable école, soit lui-même hostile à toute tentative d'affirmation individuelle de la part de ses membres?

« Pour bien commander, a-t-on dit très justement, il faut avant tout travailler, savoir travailler, aimer à travailler (1) ». En effet, comme nous le dit Dragomiroff, le savoir et la capacité donnent la confiance en soi-même sur le champ de bataille, la confiance donne la force de se décider rapidement et sans hésitation, d'exécuter impétueusement sans regarder en arrière. Par travail, il faut entendre cet effort de l'intelligence qui forme le juge-

(1) *L'officier et les cadres supérieurs*, (*Journal des sciences militaires*, 1886.)

ment; c'est le travail réfléchi, c'est le travail personnel. Or, le travail officiel dans l'armée, celui qui conduit soit à l'avancement, soit à l'Ecole de guerre, a toujours pour but l'examen encyclopédique, il faut retenir toujours davantage et faire, pour réussir, de prodigieux efforts de mémoire. Qu'y a-t-il de commun entre ce genre d'exercice et celui qui forme le jugement ?

Quant à l'effort personnel, à celui dont le but désintéressé et éminemment désirable est d'augmenter la valeur propre de celui qui s'y adonne, il n'est point encouragé, loin de là. Tout esprit actif, tout caractère énergique qui veut réfléchir et chercher, éprouve le besoin de donner aux résultats de ses travaux une forme tangible et pratique. Il ne peut rester dans le domaine de la théorie pure, de l'étude platonique, si l'on peut s'exprimer ainsi. En même temps que ce travail fait germer les idées, il détermine une conviction profonde et communicative, c'est-à-dire l'état d'âme de celui qui a vu la vérité et qui veut la faire connaître. Supprimer la possibilité de faire partager ses idées, de les appliquer dans la pratique, c'est incontestablement tuer l'effort personnel. C'est pourquoi on a pu dire : « L'interdiction d'écrire et du travail personnel éloigne de l'armée tous les caractères énergiques, laborieux, les esprits actifs, les têtes qui veulent penser, pour n'y laisser que ceux qui préfèrent sommeiller sous la lourde couverture administrative » (1). Bien souvent, nous dit le même auteur, l'officier travailleur et entreprenant est obligé d'entamer une véritable lutte contre des habitudes invétérées ; son action est entravée par l'autorité qui oppose toujours la lettre du règlement à celui qui, le plus souvent, ne fait qu'en pénétrer l'esprit, pour le mettre en harmonie avec les besoins du moment. C'est cependant dans ce travail personnel, dans cet esprit de recherche et de réflexion, qu'il faut chercher l'entraînement moral de l'officier et sa véritable préparation à la guerre.

Nous demandons que l'on réfléchisse ! dit éloquentement M. le colonel Maillard. Nous nous élevons contre l'application ser-

(1) *L'officier et les cadres supérieurs. (Journal des sciences militaires. 1886.)*

vile des règlements qui ne peuvent fournir que des «moyens», «un langage commun», mais qui sont incapables de formuler, pour la guerre réelle, autre chose que des conseils.

L'emploi des moyens dépend des circonstances du moment, et ces circonstances... nul ne les connaît d'avance.

Nous élevons la voix en faveur de l'intelligence et nous réclamons chez tous le libre usage des facultés de l'esprit...

L'état d'esprit créé dans l'armée par l'ensemble de nos institutions est opposé à ces idées d'initiative qui seules, en favorisant le travail personnel, permettent à l'officier d'acquérir les qualités de jugement qui lui sont nécessaires pour comprendre et remplir sa mission sociale. On a été dans ces dernières années jusqu'à réglementer les travaux d'hiver; les sujets à traiter sont imposés; des commissions répartissent également la tâche entre chacun des officiers; les idées de tous sont soigneusement contrôlées et revues. Ainsi, on égalise, on nivelle, on uniformise et on empêche l'effort personnel. Les intelligences mises en lisière ne trouvent aucun intérêt à ce travail en commun qui supprime l'attrait de la responsabilité. Mais aussi, on a l'avantage de supprimer les écarts et il semble que l'autorité n'ait pas d'autres soucis. Dans ces conditions, accoutumés à toujours attendre l'inspiration d'en haut et dans l'impossibilité de faire prévaloir et d'appliquer les idées, fruit de leurs observations, nos jeunes lieutenants sont-ils coupables de n'apporter qu'un intérêt médiocre à l'accomplissement d'une œuvre à laquelle rien ne les prépare et exigeant d'eux des efforts et des travaux qui, loin d'être encouragés, passent souvent pour blâmables et incompatibles avec le maintien d'une bonne discipline?

Ainsi, peu à peu, les intelligences s'engourdissent, les caractères se dépriment. L'officier perd définitivement l'habitude du travail personnel, si jamais il l'a eue, ce qui faisait dire à l'un d'eux: «Les plus nombreux d'entre nous ne font rien, les autres préparent l'École de guerre comme on leur a appris à préparer leur baccalauréat, les plus travailleurs sont ceux qui étudient des choses indifférentes à l'armée, archéologie, chimie, littérature, etc.» Est-il étonnant que les esprits laborieux et chercheurs dirigent leur activité studieuse sur des matières où l'indépen-

dance de leur travail est absolument garantie, et qu'ils négligent la partie militaire où ils trouveront si peu de satisfaction ?

Soumises à une détestable discipline, les facultés des cadres s'émoussent et perdent leur vigueur naturelle. L'ennui, le défaut d'intérêt, font naître un état de torpeur et d'indifférentisme dans lequel beaucoup vivent, exécutant brutalement les ordres reçus sans réfléchir à rien. C'est contre cette indifférence, engendrée par tout l'ensemble d'une réglementation vieillie, que viennent se buter trop souvent les efforts généreux de ceux qui prêchent l'action sociale et la préparation à la guerre. On les lit, on les admire même, mais on n'a ni la force, ni les moyens de les suivre dans leurs conclusions. Au lieu de créer un courant d'opinion, ils ne déterminent que de timides essais.

Mais il y a pis encore, l'ordre normal, le dispositif, le désir de tout régler dans les moindres détails, de centraliser, d'indiquer à chacun la conduite à tenir dans toutes les circonstances, d'égaliser, d'uniformiser, ont forcé à allonger nos règlements et nos services, à tel point qu'ils ne sont plus en rapport avec la durée du service. L'instruction militaire devient une affaire de mémoire, elle consiste dans l'épuisement de programmes longs et compliqués, elle aboutit au surmenage. En dépit de ses bonnes intentions, l'officier ne peut arriver à s'occuper de ses hommes et à les connaître. Une longue série de mouvements à enseigner, de théories à faire, est là qui sollicite son attention et qui absorbe toutes les forces de son intelligence. La perspective toujours rapprochée d'un examen qui portera sur la connaissance d'un nombre de mouvements et de formules, peu en rapport avec le temps dont il dispose, le force à charger son tableau de service d'une série non interrompue d'exercices, tous de mémoire. Il y aura toujours place pour la théorie morale, c'est vrai, mais où trouver le temps de ces longs repos pendant lesquels les bons soldats laissés libres se délassent et reprennent courage, tandis que les maladroits, les malpropres sont exercés à part, de ces repos pendant lesquels les chefs appellent individuellement leurs subordonnés, les interrogent, causent familièrement avec eux, les font même venir à leur domicile pour les en-

courager, etc.? Qu'on ne parle pas du temps de la manœuvre comme pouvant être utilisé pour ces entretiens. A la manœuvre le chef commande, exige des efforts, son esprit occupé ne peut se détourner du sujet qui doit le fixer. D'un autre côté, cette succession non interrompue d'exercices, ce surmenage, font naître un état de fatigue qui, souvent, engendre une sorte de mécontentement s'opposant aux rapports bienveillants qui devraient s'établir entre le chef et le soldat.

La solidarité, nous dit l'auteur du rôle social, ne s'établit plus comme jadis, machinalement pour ainsi dire : il faut la vouloir fermement, malgré les difficultés ; et, pour la vouloir ainsi, il faut être fermement convaincu que là réside le premier devoir, et qu'en dehors de toute considération sociale, au point de vue professionnel seul, une troupe bien en main, moins instruite, vaut mieux qu'une troupe plus instruite, moins en main.

Rien de plus juste ! Voilà pourquoi le temps consacré au repos, au délassement, et utilement employé par l'officier soit pour récompenser, soit pour punir, soit pour se mettre en rapport avec ses hommes, ne serait point perdu même au point de vue de leur formation pour la guerre. Le manque de simplicité des règlements entrave le développement des qualités militaires du soldat, la nécessité dans laquelle se trouvent les cadres d'en enseigner toutes les parties leur enlève le temps et la possibilité de s'occuper de leurs hommes et de s'intéresser à leur personne.

Il faut chercher dans cet état de choses : interdiction du travail personnel, surmenage, peu d'intérêt qu'offre un métier qui ne laisse guère de place à l'activité intelligente de l'individu, la cause de ce malaise évident dont souffre l'armée et en particulier l'arme de l'infanterie. C'est à l'envi que chacun cherche à échapper à un service pénible et peu intéressant. La troupe est délaissée, les officiers de valeur la quittent ; ceux qui persistent à y demeurer, soit par entêtement, soit par nonchalance, soit encore par goût, — et nous souhaitons pour l'avenir de la France que ceux-là soient nombreux, — sont considérés comme *le tas*, la masse ignorante à laquelle ne sont réservés ni faveurs, ni avancement.

Aux plus distingués de nos officiers, nous dit l'auteur du *Rôle social*, on a donné comme objectif l'École de guerre, l'état-major, c'est-à-dire la vie de bureau, d'employé, qui draine chaque année davantage l'élite de l'armée ; de plus en plus, pour l'officier de choix, le commandement des troupes semble un passage, une corvée à subir, devant laquelle il s'agit d'expédier le plus vite possible l'exercice professionnel pour garder le temps de se préparer à ses hautes destinées. Chez ceux que l'École de guerre ne prend pas, l'objectif des ambitieux ou le lot involontaire de ceux qu'on distingue, ce sont, dans les grades inférieurs, les fonctions, les missions spéciales, ce que le troupier désigne d'un mot énergique : « les embuscades. »

Ceux enfin qui restent dans la troupe, au spectacle de la hâte que chacun éprouve à s'en esquiver et de l'honneur et des avantages réservés à ceux qui en sont sortis, sont médiocrement préparés à envisager la mission qu'on leur a laissée, par pis aller, comme la plus haute et la plus importante.

Le corps des officiers de troupe a sur les destinées du pays, au point de vue social, une influence considérable ; il est imprudent de l'écarter au profit de spécialités. Cette sorte d'engouement pour les emplois spéciaux, — il faut avoir le courage de le dire, — est une de nos graves erreurs : elle compromet la force de résistance de notre armée.

On a, outre mesure, écramé notre corps d'officiers, oubliant qu'une armée médiocre peut compromettre, ou rendre funestes, les conceptions les plus sublimes, tandis qu'une armée bien exercée et valeureuse peut faire surgir la victoire des conceptions les plus fausses. Plus que jamais, en effet, la victoire sera aux armées qui manœuvrent, à celles qui auront eu, pour les instruire, de véritables instructeurs comme l'expérience consommée du maniement des troupes et la mise en œuvre de ce maniement peuvent seuls en procurer (1).

Il ne faut point s'y tromper, s'il est indispensable de perfectionner notre organisation militaire, d'instruire et de mettre à hauteur de leurs fonctions difficiles ceux qui sont chargés d'en assurer le bon fonctionnement, il est tout aussi utile de former et d'encourager les éducateurs du soldat ; avec le service universel et réduit, ils ont en temps de paix une action puissante

(1) *Aperçus sur la tactique de demain*, commandant Coumès, du 70^e régiment d'infanterie.

sur l'âme de la nation, en temps de guerre les destinées du pays dépendent de leur attitude. La force d'une armée réside aussi bien dans son moral que dans l'excellence de son matériel et de son organisation. A ce titre, aucun emploi ne prime celui d'officier de troupe; il importe donc d'y retenir les sujets d'élite en leur faisant la part belle aux faveurs. C'est ainsi que renaitra et que se propagera le goût de toutes les questions qui ont trait à l'éducation du soldat. Devenir instructeur pendant la paix, conducteur d'hommes, entraîneur pendant la guerre, deviendra l'idéal de l'officier. Alors seulement, le temps sera venu de parler d'action sociale, car, pour garantir la discipline et s'assurer l'obéissance, tout chef est obligé de s'attacher son subordonné par les liens puissants de l'affection que font naître une connaissance et une confiance réciproques.

Que si donc, dit M. le commandant Counès, il nous est donné de posséder quelques-uns de ces éducateurs de soldats, de soldats de rang comme il en existait il y a seulement quelques années, qu'on ne leur demande pas si, pour exercer leur art, ils ont brevet ou patente en poche, mais qu'on les élève aussi haut qu'on pourra, afin qu'on les voie bien de tous les rangs de l'armée et qu'ainsi leur exemple fasse des prosélytes. Il y a urgence à ne pas laisser tomber complètement ce goût des troupes et de leurs détails sans lequel une armée ne saurait être qu'une muraille mal cimentée que le premier coup de canon jettera bas (1).

Ainsi se manifeste cet état d'esprit que nous avons signalé; il s'oppose au travail personnel et à l'application intelligente de règlements peu appropriés aux besoins de l'armée nouvelle, il pousse un grand nombre d'officiers à quitter prématurément la troupe, il fait naître un état de torpeur qui entrave la marche vers le progrès et s'oppose à la mise en harmonie de notre organisme militaire avec les nécessités du jour. Mais, il ne faut

(1) Dans *L'Armée selon la Charte*, le général Morand, encore tout imprégné du souvenir des guerres de l'Empire, écrivait : «L'avancement au choix sera donné, en temps de paix, aux officiers qui se livreront à l'instruction, qui sera le principal moyen de s'acquérir des mérites et des droits.»

drait pas s'y tromper, si nous avons recherché dans l'armée même les manifestations de cet état d'esprit, c'est dans les institutions à l'aide desquelles on recrute et on forme le corps d'officiers, c'est dans nos écoles militaires qu'il prend ses origines et c'est là qu'il faut le combattre. En dehors de ces réformes nécessaires, ardemment désirées et impatiemment attendues, les efforts les plus généreux resteront vains et sans grands effets.

Il n'y a pas une année, une circulaire ministérielle constatait, à regret, que des pratiques absolument contraires aux doctrines affirmées par les règlements sont encouragées, ou pour le moins tolérées, dans les différents services. Il faut s'en convaincre une bonne fois, les règlements les plus précis, les instructions les plus sévères, ne peuvent rien pour assurer l'unité de doctrine dans l'armée, pas plus que pour pénétrer le corps d'officiers de l'importance de son rôle social. Les procédés mécaniques, les formules varient avec les conditions de la guerre; seul, l'esprit de la guerre ne varie pas. C'est seulement dans ces principes, dans cet esprit que peut se faire l'union indispensable; c'est par cet esprit que sera assurée l'unité de doctrine et de commandement; c'est cet esprit qui vivifiera les efforts des instructeurs et des éducateurs de la nation

Le succès exigera le concours des volontés et des intelligences; ce concours implique l'entente préalable et la liberté dans le choix des moyens; l'entente résultera d'une part de la connaissance des termes des règlements et d'autre part d'une même *préparation de l'esprit* à l'emploi des moyens par l'étude des faits de guerre poursuivie d'après les mêmes principes (1).

L'unité de doctrine a son fondement dans la communauté d'origine (2) qui assure la communauté d'instruction et d'éducation. Lorsqu'une même préparation forte, énergique et intelligente aura imprégné notre corps d'officiers de cet esprit de la guerre que nos pères possédaient à un si haut degré, l'unité d'action sera assurée; lorsque cette préparation les aura pénétrés de cette idée d'action sociale, alors tous, d'un commun ac-

(1) *Éléments de la guerre*. (Nouvelle Revue, 1er décembre 1891 et 1er janvier 1892.)

(2) *La question des cadres*. (Nouvelle Revue, 15 juin, 1er et 15 juillet 1888.)

cord, poursuivront avec ardeur et sans défaillance le but qui leur est proposé.

V

Il est encore un facteur non moins important de l'action sociale de l'officier, c'est sa situation matérielle et morale dans la société.

L'homme chargé de commander aux autres, a-t-on dit très justement, trouve dans une heureuse situation matérielle, non pas une difficulté, mais une facilité pour s'élever à la hauteur de son rôle (1).

Combien d'officiers, aux prises avec les mille exigences d'une position pécuniaire trop modeste, sont-ils obligés de vivre à l'écart et d'abandonner d'eux-mêmes certaines prérogatives que leur confère leur grade ! Cette existence effacée diminue leur autorité, amoindrit le prestige du grade et prive ceux qui doivent s'y condamner d'un moyen d'action des plus puissants.

Mais il y a plus. Tandis que l'officier, dans le service universel, a en temps de paix un rôle d'éducateur, au jour de la mobilisation, ce n'est plus seulement l'armée qu'il conduit à la frontière, mais la nation tout entière.

Dans ces conditions, mêlé pendant la paix à ceux qu'il doit commander pendant la guerre, l'officier doit en toutes circonstances occuper le premier rang : « Il faut, nous dit le major de Goltz, que le corps d'officiers sorte des meilleures fractions de la nation, des classes qui dans la vie de tous les jours, exercent une autorité naturelle sur les masses. » Ce principe, admis sans contestation dans un pays aux institutions monarchiques, ne cadre pas, paraît-il, avec nos idées égalitaires que traduit bien notre vieux dicton : « Tout soldat français a dans sa giberne le bâton de maréchal. » Tout au moins pourrait-on le transformer et dire : Le corps d'officiers doit devenir l'élite de la nation. Nos institutions militaires et nos lois devraient tendre à la réalisation de ce but.

(1) *L'officier et les cadres supérieurs.*

On a pu, le 9 juillet 92, se rendre compte des dispositions des Chambres, à l'égard du corps d'officiers, à la manière dont elles ont accueilli la proposition Montfort tendant à assimiler les officiers sans troupe aux officiers de troupe, sous le rapport de l'assiette de la contribution personnelle mobilière. Quoi qu'on puisse penser de cette proposition, on ne peut manquer d'être éccœuré du scandale provoqué par sa discussion. C'est M. Burdeau qui prend la parole : « Le traitement de faveur que l'on accorde aux officiers est en opposition avec le grand principe de l'égalité de tous devant les charges de l'État, et les officiers ne doivent pas être traités comme un corps privilégié. »

C'est sur ce mot de corps privilégié, continue l'*Avenir militaire*, que la majorité parlementaire s'est avidement jetée, non seulement pour rejeter, mais encore pour poursuivre de ses sarcasmes la proposition de M. de Montfort. « Pas de privilèges ! » criaient les uns. Pourquoi les officiers, plutôt que les fonctionnaires, les instituteurs, les ouvriers ? hurlaient les autres. Ne sommes-nous pas tous soldats ? clamaient d'autres encore et au moment de la guerre ne marcherions-nous pas, nous aussi, à l'ennemi ? »

Ainsi donc, nous voilà fixés ; nos officiers ne doivent pas être traités comme un corps privilégié ! Mais, ces privilèges qu'on nous les nomme donc ! Pour nous, nous n'en voyons pas d'autres que celui du dévouement et du travail désintéressé.

Tout au contraire, on conviendra aisément qu'à part un petit nombre, qui s'élèvent au-dessus de leur position sociale, la plupart acceptent, dans l'armée, une situation matérielle bien inférieure à celle qu'ils auraient pu se créer dans la société. Tandis que leurs contemporains, élèves du même professeur, frères de la même famille, trouvent dans les affaires, dans le barreau, ou dans toute autre carrière, la rémunération abondante de leurs études et de leurs travaux journaliers, tandis qu'ils peuvent chaque jour améliorer leur situation, économiser pour l'avenir, nos officiers, dont l'instruction est la même et qui s'adonnent avec dévouement à la pratique d'un métier dur et fatigant, se contentent de modestes émoluments dans le présent et abau-

donnent pour l'avenir tout espoir d'augmentation sérieuse (1) ! Voilà la vérité !

Telles sont les manifestations de l'esprit qui anime notre société à l'égard du corps d'officiers. Pas de privilèges, crie-t-on, l'égalité devant les charges de l'État ! Et tous, aveuglés par le parti pris, ne s'aperçoivent pas que leurs fils, comme tous les fils de France, passent par les mains de ces officiers et reçoivent leur empreinte ; ils ne s'aperçoivent pas que l'esclavage de la triste situation dans laquelle ils les laissent compromett singulièrement la durée et la valeur de cette empreinte ; ils ne comprennent pas que cet esclavage peut donner naissance à des habitudes, créer certaines situations fausses, occasionner des fréquentations douteuses qui ne seraient point faites pour favoriser l'action morale des officiers. L'honorabilité parfaite, les qualités de retenue de notre corps d'officiers l'ont assurément préservé jusqu'ici de ces maux ; il accepte avec résignation la situation trop modeste qui lui est faite, vit simplement sans songer à se plaindre et se contente des avantages qu'on veut bien lui accorder. Toutefois, il serait dangereux de maintenir longtemps encore un état de choses défectueux.

L'obligation dans laquelle se trouve l'officier d'agir sur l'âme de la nation, obligation dont la nécessité est reconnue par tous, lui impose des devoirs nouveaux et plus difficiles auxquels correspondent des droits. C'est ce qu'on semble oublier. « L'officier doit apporter à l'appui de son enseignement toute une vie de travail et de vertu (2). » L'action sociale est un véritable apostolat qui exige non seulement la parfaite honorabilité, mais encore la pratique de vertus difficiles. Il serait absurde d'exiger de nos jeunes officiers qu'ils soient tous de petits saints. La jeunesse a des ardeurs qui, sans constituer des droits, excusent certaines faiblesses. Il faut en tenir compte, mais aussi, il faut l'avouer, le spectacle que peut avoir le soldat de ces faiblesses n'est pas fait

(1) La solde du plus jeune capitaine est de 3240 francs ; après 13 ans de grade, elle atteint 4320 francs.

(2) *L'Instruction raisonnée dans l'infanterie*, par le lieutenant de Cisse (Journal des sciences militaires, 1891).

pour augmenter l'influence morale de l'officier et l'autorité doit s'en préoccuper pour en atténuer et en restreindre les effets. Or, il n'est pas de meilleur moyen d'atteindre ce but que d'encourager la vie de famille. Enlever nos officiers à l'existence dissipée et fiévreuse qu'engendrent fatalement la monotonie et le peu d'attrait de la vie de garçon en favorisant le mariage, c'est élever leur situation morale et rendre possible leur action sociale. Or, il est avéré que l'officier sans fortune est actuellement dans l'impossibilité matérielle de subvenir aux besoins d'une famille. Le mariage, c'est pour lui la misère. Voilà en quoi surtout une mauvaise situation pécuniaire peut compromettre la situation morale. Cet homme, dans la vie civile, aurait pu fonder honorablement une famille, mais sa position d'officier lui impose à cet égard certains devoirs, à ces devoirs ne correspond aucun droit. Il voit tout autour de lui ses contemporains, frères et amis, prendre femme et, par le travail, se procurer les ressources nécessaires à l'entretien de la famille qui fait leur joie et leur honneur; il se rend compte que, lui aussi, il aurait pu dans la vie civile conquérir une situation analogue; il a la même instruction, le même esprit d'entreprise, la même ardeur au travail, mais, officier, il doit tenir son rang. Cette obligation le condamne au célibat forcé.

Les Allemands ont mieux compris le rôle de l'officier dans le service universel et surtout les devoirs de la société à son égard. Ils tiennent compte, dans les allocations des indemnités, des obligations de famille de chacun d'eux. Chez nous, au contraire, les essais sont timides et il semble qu'on s'engage à regret dans la voie nouvelle. Témoin la récente circulaire du ministre sur le transport à prix réduit des familles de militaires. Le principe est admis, mais les conditions imposées sont telles que bien peu consentiront à s'y soumettre.

D'ailleurs, en réclamant pour nos officiers une situation matérielle meilleure, nous faisons simplement acte de justice. En même temps que grandissait l'importance de leur rôle, augmentaient aussi les obligations que leur impose le service réduit. C'est maintenant une succession d'exercices et de manœuvres

qui ne leur laisse ni trêve, ni merci. Les exigences croissantes de l'instruction et de l'éducation du soldat nécessitent, tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue matériel, des efforts considérables. Le maréchal Marmont dit dans ses Mémoires, en parlant du service de trois ans adopté par les Prussiens après 1806 : »C'est un prodige qui cependant doit avoir un terme ; car il exige des efforts inouïs et toujours renouvelés de la part des officiers de l'armée. » Nous voyons maintenant les effets du service de trois ans ; quand verrons-nous le terme du prodige, à savoir : nos officiers acceptant sans compensation les efforts inouïs et toujours renouvelés que leur impose ce service ?

Il y a là, pour l'avenir, un danger qu'il est utile de signaler. Nul ne saurait prévoir le temps que durera l'engouement de notre jeunesse pour une carrière qui lui donne si peu d'avantages.

On ne se rend pas compte, nous dit l'auteur du *Rôle social*, des conditions qui, depuis vingt ans, ont modifié radicalement le recrutement et la constitution du corps d'officiers et singulièrement accru sa valeur intellectuelle. Avant la guerre, reconnaissons-le, sauf pour un certain nombre de familles aux traditions spéciales, la carrière militaire était souvent un pisaller. Ce n'était pas là, dans les classes éclairées, qu'on dirigeait de préférence les sujets distingués ; aux esprits cultivés qu'attiraient les fonctions publiques, la diplomatie, le Conseil d'Etat, la magistrature, l'administration ouvraient un vaste champ... Aujourd'hui les préventions d'une fraction notable des classes éclairées contre le régime politique ont rejeté dans l'armée beaucoup des éléments où se recrutaient précédemment ces carrières de choix. Hors même de cette fraction spéciale de la société, ces carrières que les fluctuations politiques ont rendues moins stables ne jouissent plus de la même faveur... Sous ces diverses influences, il est incontestable que la nature du corps d'officiers s'est profondément modifiée.

Ainsi donc, il faut le reconnaître, si, en dépit des déficiences de nos institutions, notre corps d'officiers est encore supérieur à ceux qui l'ont précédé, s'il se contente de la situation médiocre qui lui est faite, cela tient à une cause étrangère à notre législation. Le fait même de considérer comme fermées toutes les carrières qui sont soumises aux fluctuations politiques

fait naître beaucoup de vocations militaires : en outre, elle enlève à notre jeunesse le désir même d'apprécier les avantages ou les inconvénients que confère la position d'officier. Au surplus, pourquoi ceux-là se préoccuperaient-ils de situation sociale, elle leur est assurée par la famille et par la fortune !

Mais, combien de temps cet état d'antagonisme qui sépare notre société française en deux camps ennemis durera-t-il encore ? Il nous est permis d'espérer un jour de paix et de concorde où tous, unis dans une même pensée, celle de la grandeur de la France, marcheront, la main dans la main, dans la noble et large voie du progrès, où tous, sans autre distinction que celle du talent, participeront aux affaires publiques. Mais ce jour-là, les préventions tomberont, toutes les carrières seront ouvertes à tous et ceux qui maintenant apportent à l'envi au régiment leurs bras et leurs talents consacreront à d'autres travaux moins pénibles, plus rémunérateurs et tout aussi honorables, leur activité intelligente. N'y a-t-il pas là, pour l'avenir, une cause de décadence que le législateur doit prévoir ?

Ainsi donc, nous espérons l'avoir démontré, si nous voulons que les cadres de notre armée soient constamment à hauteur d'une mission aussi délicate que pénible, si nous voulons les voir s'occuper d'action sociale et prendre au sérieux leur rôle d'éducateurs de la nation, il faut leur assurer une situation matérielle et morale en rapport avec les obligations nouvelles que leur impose le service réduit et universel.

CONCLUSIONS

Nous espérons avoir suffisamment justifié le corps d'officiers des attaques dont il a été l'objet dans ces derniers temps. Les causes du mal résident en dehors de lui. Dans l'ordre moral, c'est le matérialisme, dans l'ordre administratif la centralisation. Le matérialisme a envahi toutes les classes de la société, substituant à la morale du devoir trop austère, celle de l'intérêt et de la jouissance. Dès lors, plus de dévouement, plus de désintéressement, plus d'abnégation, ces vertus qui font les carac-

tères et qui rendent le soldat apte à recevoir l'empreinte du chef et le chef capable de la donner. La centralisation, œuvre de la vieille monarchie, créée par Richelieu, perfectionnée par Louis XIV, portée à son plus haut point par Napoléon I^{er}, érigée en principe par les partisans du socialisme, a étendu sur toutes les parties de notre organisation les mailles serrées de son filet pesant et indéchirable. Dans l'instruction, elle se manifeste par les programmes qui s'opposent au développement des facultés individuelles, elle aboutit au surmenage, déprime les intelligences, sacrifie le jugement à la mémoire. Dans les écoles militaires, elle se montre toujours par l'enseignement encyclopédique. Au régiment, elle règne en maîtresse par les règlements, mais surtout par l'état d'esprit, fruit d'une éducation et d'une instruction défectueuses, et par l'état des choses qu'elle engendre.

Cependant, dans l'ordre général seule l'initiative privée est efficace et féconde.

Le grand danger de notre temps est la tendance au socialisme qui pousse les esprits à entraver la liberté individuelle au profit de la collectivité et à tout attendre de l'action et l'intervention de l'État... Dans un grand nombre de cas, l'action privée est plus efficace que l'action publique, elle réussit où cette dernière échoue... Nous assistons actuellement à l'envahissement du monde entier par une race qui tend à évincer toutes les autres, c'est la race anglo-saxonne. Or, elle doit sa prodigieuse puissance d'expansion, sa supériorité agricole, industrielle et commerciale à un seul fait : le développement intense de l'initiative privée, la limitation étroite des privilèges de l'État (1).

Par contre, n'est-ce pas aux tendances inverses, à la routine engendrée par la mise en commun de tous les intérêts et par la centralisation entre les mains d'un seul de l'autorité et de la responsabilité, à la paresse, conséquence nécessaire de cette organisation sociale, dont le type est la Zadrunga des Yougo-Slaves, que les peuples de races slaves doivent l'état d'infériorité dans lequel ils végètent ?

Dans l'ordre militaire, l'initiative est le principe de vie d'une armée.

(1) Programme de l'alliance anti-socialiste pour le développement de l'initiative privée et la vulgarisation de la science sociale.

Comment ! dit M. le colonel Maillard, il est connu que la guerre de demain se fera avec un million d'hommes et l'on songe à conduire une semblable armée avec des lisières, alors que l'initiative est devenue la loi même des combats ; nous parlions plus haut d'une armée ancienne, que l'on tenait dans la main, *in manu* ; alors, un geste était vu de tous, une harangue entendue de tous, un ordre exécuté par tous... le front d'une armée moderne sera de 80 kilomètres en marche, de 40 à la bataille. Nulle voix ne se fera entendre, on aura un ordre, une direction, un but ; mais l'armée ne marchera, il faut le savoir, que si chacun de ses membres est animé de mouvement propre. La volonté du chef suprême passera par tant d'intermédiaires qu'elle aura perdu de sa force lorsqu'elle parviendra aux échelons inférieurs de la hiérarchie ; cette volonté, toujours éloignée du moment présent et du lieu actuel, devra être constamment suppléée pour faire face à l'imprévu, pour profiter des circonstances favorables (1).

L'initiative, voilà, dans l'ordre général, le secret du progrès véritable ; dans l'ordre militaire celui de la victoire.

Combien notre société est loin de posséder ce secret ! Tandis qu'une lutte anti-libérale contre la religion enlevait aux classes laborieuses leur principal moyen d'éducation, le besoin de la jouissance et du bien-être ont amolli les caractères dans les classes élevées. La routine bureaucratique et universitaire paralyse les intelligences. Le professeur Wallner, de l'Université de Munich, terminait ainsi un rapport qu'il adressait l'année dernière au ministère de l'instruction publique de Bavière sur l'enseignement des langues vivantes en France : » En résumé, j'ai pu voir que la bonne volonté, les désirs d'amélioration ne manquent pas en France. Mais toutes les bonnes volontés sont paralysées par la routine bureaucratique et universitaire, qui empêche tout progrès sérieux, toute amélioration nécessaire. » Ailleurs il remarque que les méthodes suivies dans nos lycées sont bien propres à inspirer le dégoût des langues étrangères. Plût à Dieu qu'elles inspirent seulement le dégoût des langues étrangères ; elles font malheureusement plus, elles détournent le plus grand nombre des élèves du travail personnel.

La centralisation a imprégné le pays tout entier d'un esprit

(1) *Éléments de la guerre.*

anti-philosophique et anti-libéral qui s'oppose à la formation personnelle et au développement de l'initiative privée, partant à la réalisation de tout progrès sérieux. N'est-ce pas pitié de voir notre société démocratique, après s'être donné les institutions les plus libérales, végéter ainsi, étouffée qu'elle est par les procédés barbares que son gouvernement a empruntés à des régimes tombés.

Il y a là, ouvert aux critiques de toutes les conditions et de tous les partis, un vaste champ d'observation. A eux de l'exploiter pour le bien du pays.

Quand ils seront arrivés à faire prévaloir les principes d'éducation, les idées d'initiative qui font les peuples grands et forts; quand ils auront secoué la torpeur des classes dirigeantes, décidé nos législateurs à donner à notre corps d'officiers une composition et une éducation en rapport avec les nécessités du jour, une position sociale digne du rôle qu'ils ont à remplir; quand ils auront obtenu de nos ministres des règlements conformes à l'esprit de la guerre moderne, alors ils pourront prêcher l'action sociale. Nos officiers ne demandent qu'à faire leur métier, mais ils sont las de la somme de travail qu'ils fournissent en pure perte, ils étouffent dans le cercle que leur ont tracé les règlements» (1).

Il n'est que temps de restaurer chez nous la puissance morale et l'esprit philosophique.

Lorsque ce résultat sera atteint, on attachera moins d'importance à des classifications politiques secondaires qui séparent souvent des esprits faits pour s'entendre. L'union se réalisera dans la recherche commune du vrai progrès.

L'éducation morale répandue dans les masses engendrera l'esprit de travail et d'abnégation; l'éducation philosophique et raisonnée fera naître l'esprit d'initiative qui vivifiera les fruits du travail.

(1) *Ce que doit être le règlement de l'Infanterie française*. Brochure anonyme chez Berger-Levrault.